

# REGLEMENT

## HAVERSIN RALLYESPRINT CONDROUZIEN

10-11 AOUT 2024

EPREUVE COMPTANT POUR

LE CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE – BRUXELLES  
LE CHAMPIONNAT DE TOUTES LES CSAP (RESERVES A LEURS LICENCIES RESPECTIFS)

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

- De la Province de Namur
- Des Autorités communales de Ciney - Rochefort - Somme-Leuze
  - Des zones de Police de Condroz Famenne / Lesse et l'Homme
    - Des zones de secours de Dinaphi / Marche
      - Du service médical SSRB
- Du club de football US Haversin et de la jeunesse d'Haversin
  - Des commissaires de sécurité
- De nos partenaires et fideles sponsors

**Adeps**  
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**WB**  
FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Ville de Rochefort



Commune  
de Somme-Leuze



Wallonie



Infrasports  
Construire pour le sport



Association Sportive Automobile Francophone




AUTOMOBILE CLUB  
NAMUR



COMMISSION SPORTIVE AUTOMOBILE PROVINCIALE NAMUR

# REGLEMENT PARTICULIER

CLUB ORGANISATEUR	<b>AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR asbl</b>
N° D'ENTREPRISE	<b>433.490.624</b>
EPREUVE	
VISA ASAF N°	<b>14</b>
DATE	<b>10 &amp; 11 Aout 2024</b>
ADRESSE DES BUREAUX DU CLUB	<b>Avenue du Château de Beez – 46 / 5000 – NAMUR 081 / 30.85.06</b>
ADRESSE DU QG RALLYE - VT	<b>Esplanade du football US-HAVERSIN Route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN</b>

## I – TIMING GENERAL

ADRESSE		AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR Avenue du Château de Beez – 46 / 5000 NAMUR
DATES 2024	HEURES	LIBELLES
Lundi 1 <sup>er</sup> juillet 2024		Parution du règlement particulier approuvé sur le site internet de l'ASAF
Mardi 2 juillet 2024		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (voir Art. 3.3.9 du RSG)
Vendredi 02 août 2024	15h00	Clôture des inscriptions (à droits simples)
Lundi 05 août 2024	15h00	Clôture des inscriptions (à droits majorés) – 20%
	20h00	Attribution des numéros. Affichage de la liste des engagés uniquement : (pas par tél) Site <a href="http://www.condruzien.be">www.condruzien.be</a> - Sportity RS-COND24 - Facebook
Mercredi 06 août 2024	15h00	Clôture des inscriptions (à droits majorés) – 30%

ADRESSE		ESPLANADE DU FOOTBALL US HAVERSIN Route de Pessoux – 16 / 5590 HAVERSIN
DATES 2024	HEURES	LIBELLES
SAMEDI 10 AOUT	de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30	<b>OUVERTURE DU SECRETARIAT</b> Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que les infos ayant trait au numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site de l'organisateur et seront envoyées par mail à chaque équipage.
	de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30	<b>DISTRIBUTION DU ROAD BOOK et DEBUT DES RECONNAISSANCES OUVERTURE DES VT</b> Ordre de passage : l'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros.
	15h30	Clôture de la distribution du Roadbook
	15h30	Clôture des vérifications techniques
	16h00	Fermeture du secrétariat.
	20h00	Fin absolue des reconnaissances

DIMANCHE 11 AOUT		06h00	Réouverture du secrétariat
		<b>AVEC ACCORD DE LA DIRECTION DE COURSE</b>	
	De 06h30 à 07h00	Ouverture et fermeture des VT complémentaires	
	De 06h30 à 07h30	Début et fin des reconnaissances complémentaires	
	08h00	<b>TABLEAU OFFICIEL – ESPLANADE DU FOOTBALL</b> Affichage de la liste des voitures et des équipages qualifiés	
	08h35	Ouverture du parc fermé de départ	
<b>UN AUTRE TIMING VOUS SERA PEUT-ETRE COMMUNIQUE PAR ADDITIF EN FONCTION DES ENGAGES AU PLUS TARD LE JEUDI 8 AOUT A 12H00</b>			
	08H50	Départ de la 1ère voiture pour la BOUCLE N°1	
		La 1ère moderne partira 5min après la dernière historique	
	11h20	Départ de la 1ère voiture pour la BOUCLE N°2	
	De 13h45 à 14h15	Break (sauf si additif)	
	14h20	Départ de la 1ère voiture pour la BOUCLE N°3	
	16h40	Départ de la 1ère voiture pour la BOUCLE N°4	
	17h45	Arrivée de la 1ère voiture au parc fermé	
		<b>60 min-max</b> après l'arrivée du dernier concurrent dans les DIV 4.3.2.1 et PH's = <b>AFFICHAGE DES RESULTATS OFFICIEUX</b>	
		<b>30 min.</b> après l'affichage FINAL = <b>AFFICHAGE DES RESULTATS OFFICIALISES</b>	
		<b>30 min.</b> Après l'heure de l'officialisation du classement final : <b>PUBLICATION DES RESULTATS 4.3.2.1 ET PH'S</b> par affichage	



**DECLARATION DE VOTRE FORFAIT AVANT LE SAMEDI 10 AOUT 2024 ET UNIQUEMENT PAR MAIL VIA L'ADRESSE DU CLUB [rallye-condruzien@ac-namur.be](mailto:rallye-condruzien@ac-namur.be)**

## II ORGANISATION

### ARTICLE : 1

### ORGANISATION

Les **10-11 AOUT 2024**, l'AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR, organise une épreuve dénommée le **12<sup>e</sup> RALLYE SPRINT CONDRUZIEN**. Comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la discipline et le championnat de toutes les CSAP (réservés à leurs licenciés respectifs) ; Cette épreuve sera disputée et organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

## OFFICIELS

### COMITE ORGANISATION

<b>PRESIDENT</b>	Mr. E LERSON				
<b>VICE-PRESIDENT</b>	Mr. R. BEAUME	Mr. D. PIRAPREZ			
<b>TRESORIER GENERAL</b>	Mr. J-L MOLITOR				
<b>SECRETAIRE GENERALE</b>	Me. A. KELNER				
<b>MEMBRES</b>	Mr. C. BELOT	Mr. E. DEBATY	Mr. P. DEMONTE	Mr. J.G. GILSOUL	
	Mr. L. LERSON	Mr. J. LIEGEOIS	Mr. P. NEUVILLE	Mr. V. PLOMTEUX	Mr. T. MAZUIN

### PRINCIPAUX OFFICIELS DU CLUB

<b>DIRECTION DE LA COURSE</b>	<b>DIRECTEUR</b>	Mr. PLOMTEUX Vincent	Lic : NA - 90176
	<b>ADJOINTS</b>	Mr. LIEGEOIS Jules	Lic : NA - 937
		Mr. LERSON Etienne	Lic : NA - 935
		Mr. LERSON Luc	Lic : NA - 90174

DIRECTION DE LA SECURITE	DIRECTEUR	Mr. BEAUME Lionel	Lic : NA - 845
	ADJOINTS	Mr. CREPIN Martial	Lic : NA - 984
		Me. DUBUISSON Angeline	Lic : NA - 90177
		Mr. GILSOUL Jean Gabriel	Lic : NA - 90179

SECRETARIAT - FINANCES	SECRETAIRE DU MEETING	Mr BELOT Christian	Lic : NA - 90178
	ADJOINTS	Me KELNER Annie	
		Mr. LERSON Sébastien	

RELATIONS CONCURRENTS		Mr. BRECHT Patrice	Lic : NA - 920
		Mr. CIGGLIA Joackim	Lic : NA - 933

DIRECTION MEDICALE	DIRECTEUR DES OPERATIONS ET COORDINATEUR MEDICAL		
	INTERVENTION MEDICALE	Equipe SSRB	
	INTERVENTION AMBULANCES	Ambulances ART	

BUREAU DE CALCULS	RESPONSABLES DU BUREAU	Mr. MENTEN Patrick	Mr. EGGERMONT Cédric
	CHRONOMETRAGE PARCS	Mr. GOFFIN Vincent	

PARCOURS	RESPONSABLES CLUB	Mr. LERSON Etienne	Mr. LERSON Luc
		Mr. DEBATY Eric	Mr. PLOMTEUX Vincent

PARCS	GESTION TECHNIQUE	Mr. GOFFIN Vincent	
	GESTION SECURITE	Equipe CCB DINANT	

DIRECTEURS ES	RESPONSABLE DE L'ES *	Mr. MODAVE Christophe	Lic : NA 90053
	CHEF SECURITE DE L'ES	Mr. MODAVE Louis	Lic : CAS 20402/A
	ADJOINT CLUB	Me. DUBUISSON Angeline	Lic.: NA 90177

LOGISTIQUE	RESPONSABLE	Mr. DUCROT Amory	
	ADJOINT	Mr. PLOMTEUX Aymeric	Mr. HENARD Louis

PRESSE	RESPONSABLE	Mr. LERSON Sébastien	
--------	-------------	----------------------	--

### OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

COMMISSAIRES SPORTIFS	PRESIDENT	Mr. DEMARCHE Christophe	Lic : NA - 998
	MEMBRES	Mr. ROQUET Michel	Lic : NA - 951

COMMISSAIRES TECHNIQUES	PRESIDENT	Mr. LIBOIS Didier	Lic : NA - 863
	MEMBRES	Mr DERENNE Didier	Lic : NA - 881
		Mr. BERNARD Falone	Lic : NA - 862
		Mr. BERNARD Alain	Lic : NA - 965
		Me GEERTS Elodie	Lic : NA - 921
	SECRETAIRES	Me RENARD Mathilde	Lic : LG - 445
		STAGIAIRE	Me LIBOIS Emilie

INSPECTEURS SECURITE	RESPONSABLE	Mr. PUISSANT Jean-Claude	Lic : NA - 957
----------------------	-------------	--------------------------	----------------

TIMING EPREUVE		KM E.S.	KM LIAISONS	TEMPS	BOUCLE 1	BOUCLE 2	BOUCLE 3	BOUCLE 4
CH / PARC FERME	IN				08h35			
	OUT				08h50	11h20	14h20	16h40
CH / SERVICE	IN		0.91	5'	08h55	11h25	14h25	16h45
	OUT		0.87	25'	09h20	11h50	14h50	17h10
CH / RAUFAYI	ES		1.36	7'	09h27	11h57	14h57	17h17
START E.S.		15.16		3'	09h30	12h00	15h00	17h20
CH / REGROUP	IN		6.85	30'	10h00	12h30	15h30	
CH / P.F. FIN EPREUVE	IN			25'				17h45
REFUELING : + 5'		15.16	09.99	70'	01h10	01h10	01h10	

# PERMANENCES / AFFICHAGES

## • PERMANENCES – AFFICHAGES

### AVANT ET APRES LE MEETING

Du 01/07/2024 au 08/08/2024  
Du 12/08/2024 au 16/08/2024

10h – 12h / 14h – 17h

AVENUE DU CHATEAU DE BEEZ - 46 / 5000 NAMUR  
TEL : 00-32- (0)81/30.85.06  
MAIL : rallye.condruzien@ac-namur.be

### PENDANT LE MEETING

Du 10/08/2024 au 11/08/2024

VOIR TABLEAU

ESPLANADE DU TERRAIN DE FOOTBALL CLUB US-HAVERSIN  
ROUTE DE PESSOUX-16 (5590-HAVERSIN)  
TEL : 00-32- (0)81/30.85.06  
MAIL : rallye.condruzien@ac-namur.be

## TABLEAU D’AFFICHAGE

ESPLANADE DU TERRAIN DE FOOTBALL CLUB US-HAVERSIN ROUTE DE PESSOUX-16 (5590-HAVERSIN)

Pendant toute la durée de l'épreuve via l'application SPORTITY : code d'accès = RS-COND24

## III MODALITES GENERALES

### ARTICLE : 2

### ELIGIBILITE

Le 12<sup>e</sup> RS CONDRUZIEN 2024 *entre en ligne de compte* pour les Championnats suivants :

Le Championnat de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Les championnats et Challenges de toutes les CSAP (réservés à leurs licenciés respectifs)

L'épreuve **N'EST PAS OPEN (ENPEA)**

### ARTICLE : 3

### ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions **1, 2, 3 et 4** ainsi que ceux des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Les **Divisions PH** prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

**ELLE N'ACCUEILLERA PAS LA DIVISION HISTO-DÉMO**

Les concurrents des Divisions Prov'Historic's, parcourront la totalité des boucles et ES de l'épreuve

### ARTICLE : 4

### DESCRIPTION DU PARCOURS

Le rallye sprint se disputera sur une étape de classement en SHOW avec (0 % terre) :

EC	LIAISONS	BOUCLES	%
15.16 Kms	09.99 Kms	25.15 Kms	60.27 %
X 4	X 4	X 4	
60.64 Kms	39.96 Kms	100.60 Kms	

**La 1<sup>ère</sup> moderne partira 5 minutes après la dernière Prov"historique**

#### 4.1. "Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

Attention :

Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

-1 <sup>ère</sup> infraction.....	<b>20 secs</b>
-2 <sup>ème</sup> infraction .....	<b>30 secs</b>
-3 <sup>ème</sup> infraction .....	<b>hors course</b>

#### 4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art. 13.15.1. du RPR)

Les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve pourront, si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles** suivantes, après avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.

Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être "dépannés" sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront **préalablement** en aviser la direction de course par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent, **après la dernière ES de la dernière boucle, sans aide extérieure** au parc fermé final.

Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de celle-ci.

**Pour chacune des EC de l'épreuve non parcourues ou non terminées par eux, le meilleur temps réalisé dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, majoré de 10 minutes**

**Si le concurrent qui a sollicité, auprès de la Direction de Course, le recours au "Super Rallye Intégral" dans les règles édictées, devait, après réparation ou non (même sans aide extérieure), être en mesure de réintégrer la course sans avoir "manqué" une seule ES, le temps réellement réalisé dans l'ES disputée avant la demande de SRI serait, alors, d'office remplacé par le temps "SRI" (càd meilleur temps réalisé + 10 minutes) uniquement à condition que celui-ci soit supérieur au temps réellement réalisé par le concurrent dans cette ES (Voir N.B. encadré, ci-dessous).**

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents « repêchés » (après accord de la CT et des CS) est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

**N. B. :** Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de "Super Rallye Intégral". En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates.

**ARTICLE : 5**

**ENGAGEMENT**

#### 5.1. Procédure

**La demande d'engagement et la fiche des "Vérifications" adéquate, doivent être complétées sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet [www.asaf.be](http://www.asaf.be).**

La photocopie des licences de l'équipage pourra également y être générée.

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire au crédit du seul compte suivant et s'y trouver en dépôt endéans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

**Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription.**

- Entre le **02/07/2024** et le **02/08/2024** avant **15h00**, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application.
- Entre le **02/08/2024** et le **05/08/2024** avant **15h00**, ce qui entraînera une majoration automatique du droit d'engagement de 20%

Au plus tard le **06/08/2024** avant 15H00, ce qui entraînera une majoration automatique et obligatoire du droit (+ 30%)

**N.B. :** Aucun envoi postal ni courriel ne sera accepté.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates et moments.**

**BNP PARIBAS FORTIS : BE78-0012-4207-4286 au nom de l'AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR**

**AVEC LES MENTIONS : RS CONDRUZIEN 2024 / NOMS PILOTES ET COPILOTES**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.  
**(Attention aux délais bancaires).**

## **5.2. Copies des licences**

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF**, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une **copie (en format JPEG), de leurs licences (VAS) en cours de validité (càd année 2024).**

**Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité**

## **5.3. Licences**

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve, doit être de type "annuel", du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence.

**ATTENTION AUX DELAIS NECESSAIRES AFIN DE REALISER VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

## **5.4. Nombres maximaux d'engagés**

### **A) Divisions obligatoires**

**Le nombre de participants est limité à 130, en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **26** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 130 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

**La division HISTO DEMO ne prendra pas part au meeting**

**Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 130**

### **Remarque importante**

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

## **5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)**

Le paiement du droit d'engagement se fera uniquement par virement bancaire et ce pour un seul équipage  
Le paiement en espèce au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit et il ne sera plus autorisé de s'inscrire sur place.

Le virement précisera clairement les noms de l'équipage (pilote et copilote)

Pour rappel, le premier pilote est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.

En cas de non-respect de cette procédure, l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement.

Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être de nouveau enregistré, s'il reste des places disponibles !

Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement.

Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

<b>Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à</b>	<b>215 €</b>
<b>Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à</b>	<b>250 €</b>
<b>Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à</b>	<b>215 €</b>

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25%**, (y compris pour les divisions "Prov'historic's"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RTG et 5.1 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit.

#### **RAPPELS :**

Les montants des droits d'engagement doivent être majorés de **20%** pour les inscriptions enregistrées entre le **02-08-2024 et le 05-08-2024**

soit : D1-D2-D3 = 258 €      D4 = 306 €      PH CLASSIC & SR = 258 €

Les montants des droits d'engagement doivent être majorés de **30%** pour les inscriptions enregistrées entre le **05-08-2024 et le 06-08-2024**

soit : D1-D2-D3 = 279 €      D4 = 331 €      PH CLASSIC & SR = 279 €

## **5.6. Remboursements**

### **1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint**

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.

b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

### **2. Remboursement en cas d'annulation**

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

### **3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)**

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*)** **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

## **5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)**

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 07-08-2024 à 20h00

1. Site du club = [www.automobileclubnamur.be](http://www.automobileclubnamur.be)
2. Par mail : [rallye.condruzien@ac-namur.be](mailto:rallye.condruzien@ac-namur.be)
3. Via : Facebook : **AUTOMOBILE CLUB NAMUR**
4. Via : l'application **SPORTITY (RS-COND24)**
- 5.

**IMPORTANT : Il n'y aura pas de permanence téléphonique pour communiquer les numéros aux équipages.**



## ARTICLE : 6

## ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

**Situation du parc d'assistance** : L'assistance se fera uniquement :

**HAVERSIN** : Rue de Haid – quartier de RIBEAUCOURT (située entre le PF et la ES)

**Assistance** : attention à la remarque en ce qui concerne la date pour la mise en place

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI

**Situation** : à la station d'essence **PIRAGRI -DEBATY** (Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN.)

La station sera accessible durant toute l'épreuve (située entre la ES et le PF)

### **A RESPECTER SCUPULEUSEMENT PAR RESPECT AUX RIVERAINS**

- **Pour des raisons évidentes de sécurité et pour une meilleure organisation de la zone d'assistance, l'accès à cette zone sera STRICTEMENT interdit la nuit de samedi à dimanche.**
- **La mise en place sera seulement autorisée le dimanche matin à partir 07h00**
- **Les remorques y seront interdites et un emplacement vous sera attribué à cet effet dans le fond du parc fermé (esplanade du football) : amende automatique de 25 €**
- **L'usage du BARBECUE est interdit dans la zone d'assistance : amende de 25 €**
- **L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension de (3m/4m) déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25€.**
- **Un plan d'accès vous sera communiqué dans le road book**
- **Pour plus de fluidité, vous recevrez qu'un seul L/P voiture**

## ARTICLE : 7

## RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue librement et **UNIQUEMENT**,

- le **SAMEDI 10 AOUT 2024** de 10h00 à 20h00
- le **DIMANCHE 11 AOUT 2024** de 06h30 à 07h30 (**uniquement avec l'accord de la direction de Course**).

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur (recos - autorisées).

**Lors des reconnaissances et des "liaisons", le PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

## ARTICLE : 8

## PARC FERME

### **8.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)**

Le parc fermé sera situé le long du terrain de football de Haversin - Route de Pessoux, - 5590 HAVERSIN

Il sera accessible **UNIQUEMENT** le **DIMANCHE 11 AOUT 2024**, à partir de **08h35**.

### **8.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)**

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent\*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

**Le retrait prématuré de la voiture du PF aura pour conséquence, l'exclusion.**

\*(catégorie PH Classic et PH S/R, d'une part - Catégorie Divisions 1, 2, 3 et 4, d'autre part)

## ARTICLE : 9

## VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Il est impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par intervention sur la plate-forme d'engagement en ligne de l'ASAF ou par E-Mail ([rallye.conduzien@ac-namur.be](mailto:rallye.conduzien@ac-namur.be)), AVANT le 09-08 à 12 heures. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procèderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes d'identité, certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

## ARTICLE : 10

## VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

**N.B.** : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

**Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions :**

- Date : le samedi 10 août 2024 à partir de 10h00, suivant un timing que l'organisateur aura établi.
- Emplacement : esplanade du Football US HAVERSIN

**Les vérifications techniques complémentaires**

- Date : le dimanche 11 août 2024, entre 06h30 et 07h00
- Emplacement : esplanade du Football US HAVERSIN

**Seuls les équipages qui auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.**

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve**

**N.B.** : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

**Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).**

**Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : AVANT L'ENTREE AU PARC FERME : esplanade du football HAVERSIN**

**Les éventuelles V.T. finales : "Garage DEBATY", Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN**

**Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon**

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Esplanade du football club US – HAVERSIN- Route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN.

## ARTICLE : 11

## DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la **demi-heure après l'arrivée** du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

**ARTICLE : 12****PROCLAMATION DES RESULTATS**

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lendemain de la manifestation, au plus tard à 17h00

- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.

La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le **DIMANCHE 11 AOUT 2024, ESPLANADE DU TERRAIN DE FOOTBALL DE HAVERSIN SOUS CHAPITEAU, 30 MINUTES APRES OFFICIALISATION DES RESULTATS.**

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

COUPES	DIVISIONS	PILOTES / CO-PILOTES
LA PREMIERE DAME	PH/SR = Classement général	Pilote
LES 3 PREMIERS EQUIPAGES	PH/SR = <b>Confondues</b>	Pilotes & co-pilotes
LES PREMIERS DE CHAQUE CLASSE	PH/SR = 21-22-23	Pilotes & co-pilotes
LA PREMIERE DAME	PH/CLASSIC = 17-18-19 (confondues)	Pilote
LES 3 PREMIERS DE LA DIVISION	PH/CLASSIC = 17-18-19 (confondues)	Pilotes & co-pilotes
LES PREMIERS DE CHAQUE CLASSE	PH CLASSIC = 17-18-19	Pilotes & co-pilotes
LA PREMIERE DAME	DIVISION : 4	Pilote
LES 3 PREMIERS DE CHAQUE CLASSE	DIVISION : 4 = 12-13-14	Pilote & co-pilote
LES 3 PREMIERS	DIVISION : 4	Pilote & co-pilote
LA PREMIERE DAME	DIVISIONS : DI-D2-D3 (confondues)	Pilote
LES 5 PREMIERS	DIVISIONS : DI-D2-D3 (confondues)	Pilote & copilote
INTER ECURIE	DIVISION : 4	
INTER ECURIE	DIVISION : D1-D2-D3 (confondues)	

**ARTICLE : 13****DIVERS**

- Lors de son passage, chaque équipage recevra un road-book assistance. (Voir Art. 17, du RPR)
- Des programmes avec la carte du parcours et la liste des engagés seront en vente à l'esplanade du football club US - HAVERSIN - Route de Pessoux – 16, 5590 HAVERSIN. Au prix **de 5 €**
- Une petite restauration et des boissons seront à la disposition des pilotes et des spectateurs, sur l'EC et sur l'esplanade du football.

**ARTICLE : 14****LITIGES**

VOIR LES DERNIERES PRESCRIPTIONS ASAF (chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'applications.

**Identité et attributions des juges de faits : (Parcours ; Zone d'assistance ; Assistance illicite ; Parcs)**

LERSON ETIENNE	DEBATY ERIC	GILSOUL JEAN GABRIEL	COMPERE FREDERIC
MARTIAL CREPIN	LERSON LUC	GOFFIN VINCENT	BEAUME LIONEL

**Le règlement a été approuvé par :**

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES	N°
DEMARCHE Christophe	998	CSAP-NAMUR	10 juin 2024	
BARIO Katty	11	SECRETARIAT - ASAF	29 juin 2024	Approbation définitive

**La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :**

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES	N°
PIUSSANT Jean-Claude	957	INSP SECURITE ASAF	29 mai 2024	

## **INSCRIPTION AU RS CONDROZIEN**

**VOTRE INSCRIPTION DOIT SE FAIRE UNIQUEMENT EN LIGNE.  
TOUS LES DOCUMENTS ET LES ANNEXES S'Y RAPPORTANT SERONT AUTOMATIQUEMENT  
GENERES PAR L'APPLICATION (ENGAGEMENT EN LIGNE)  
LES DOCUMENTS VOUS SERONT TRANSMIS PAR COURRIEL DES QUE LA PROCEDURE  
SERA COMPLETEMENT ET OFFICIELLEMENT FINALISEE**

## **TABLEAU OFFICIEL AFFICHAGE VIRTUEL**



The graphic features a purple and pink background with the Sportity logo at the top left. Below the logo, the text reads: 'For direct event information please download the Sportity app and insert this password:'. The password 'RS-COND24' is displayed in a large white box. At the bottom, it says 'Sportity app is available in' followed by 'Available on the App Store' and 'Get it on Google play' with their respective logos and QR codes. The website 'www.sportity.com' is at the bottom left.

 Sportity

For direct event information please download  
the Sportity app and insert this password:

**RS-COND24**

Sportity app is available in

Available on the  
App Store

Get it on  
Google play

[www.sportity.com](http://www.sportity.com)

# HIVERSIN RALLYESPRINT CONDROUZIEN

**Comet**

**PIRAGRI**

Garage **DEBATY** HIVERSIN  
Votre distributeur 

**MAES**  
PILS

**MAISON  
PASSION**

**DGR**  
*Deatrice Gillard Rolain*  
ASSURANCES • PRÊTS • PLACEMENTS

courtier en  
assurances & crédits  
**Bureau Davin**  
Rue de Barvaux n° 139  
5590 HIVERSIN  
083/68 82 32  
[www.bureaudavin.be](http://www.bureaudavin.be)

**macors**   
SIMPLE COMME CONSTRUIRE

 **B&N  
METAL** ACHAT  
FER ET  
METAUX  
0472 24 47 26

**Coca-Cola**

**VLAN**

**MOSA FREIN**  
Clutches & Brakes

**Sobeltax**